

Travail 3



PERTE DU TRAVAIL

QUE SE PASSE-T-IL AVEC LE PERMIS DE SÉJOUR SI JE PERDS MON BOULOT?

- Après la perte du boulot....
- Inscription au chômage
- PdS en attente d'occupation
- PdS pour motif de famille
- PdS CE long séjour (ex carte de séjour)
- Droits du travailleur
- Travailleurs à projet (*co.co.pro*)

GUIDE

PERMIS DE SEJOUR

PERTE DU TRAVAIL

Que se passe-t-il avec le permis de séjour (PdS) si on perd le boulot?

La perte du boulot, quelle qu'en soit la cause, n'est pas une raison de révocation du permis de séjour (PdS) de l'étranger régulier en Italie. La loi permet en effet au travailleur étranger de rester en Italie pour trouver un nouveau travail.

APRES LA PERTE DU TRAVAIL...

L'étranger extracommunautaire titulaire d'un permis de séjour valable (ou en possession du reçu postal attestant la demande de renouvellement) peut, s'il perd le boulot suite à démissions, licenciement pour fin de contrat:

- trouver un nouveau travail: autonome ou salarié (*lavoro subordinato*);
- s'inscrire dans les listes du chômage auprès du «Centro per l'Impiego ou CPI» (Centre pour l'Emploi), pour:
 - la durée de validité restante du permis de séjour;
 - ou de toute façon pour une période non inférieure à 6 mois.

PDS ATTENTE D'OCCUPATION

DEMANDE

Si à l'expiration de son permis de séjour, l'étranger n'a pas trouvé un nouveau boulot, il devra de toute façon demander, avec le kit postal, le renouvellement du PdS à la Questura compétente, joignant entre autre la copie du certificat d'inscription aux listes du chômage délivré par le CPI.

La Questura délivrera un PdS pour attente d'occupation:

- valable 6 mois;
- et non renouvelable.

N.B.: A la fin des 6 mois de PdS pour attente d'occupation, peuvent se présenter deux situations selon qu'on ait trouvé un nouveau boulot ou pas.

PDS POUR MOTIF DE FAMILLE

L'étranger titulaire d'un permis pour motif de famille a droit de travailler et, en cas de chômage, ils peut de toute façon conserver son PdS, s'ils démontre d'être à charge d'un parent qui s'occupe de lui.

A l'expiration du PdS donc, l'étranger en demandera le renouvellement à la Questura compétente, avec le kit postal et, pour démontrer qu'il remplit les conditions fixées par la loi, il joindra, entre autres, les documents suivants:

- la déclaration de prise à charge du parent qui s'occupe de lui;
- déclaration des revenus.

PDS CE LONG SEJOUR (CARTE SEJOUR)

Pour les étrangers qui sont titulaires d'un permis CE long séjour (ex carte de séjour), la perte du travail ne constitue pas un motif de révocation du permis qui peut être révoqué seulement dans les cas suivants:

- permis obtenu par fraude;
- expulsion pour motif de danger pour l'ordre public et la sûreté de l'Etat;
- absence sur les territoires des Etats UE pour une période de 12 mois consécutifs;
- titre de séjour délivré par un autre état UE;
- absence sur le territoire italien pour une période de plus de 6 ans.

DROITS DU TRAVAILLEUR

L'étranger qui perd le travail a droit à obtenir toutes les sommes mûries durant la période de travail, aux mêmes conditions que le citoyen italien.

Le travailleur étranger a donc droit par exemple à:

- la rétribution qui n'a pas encore été perçue;
- l'indemnité pour les vacances non utilisées;
- le traitement de fin de rapport ou TFR (liquidation);
- le 13ème mois mûri jusqu'à la fin du travail

RAPPEL: En outre, si le travailleur remplit les conditions, il a droit à percevoir l'indemnité de chômage qui revient aux travailleurs qui démissionnent volontairement mais seulement avec justification.

TRES IMPORTANT: Ces droits reviennent aussi au travailleur étranger sans permis de séjour.

www.stranieriinitalia.it



INSCRIPTION AU CHOMAGE

Dans les 40 jours après la fin du travail, l'étranger doit se rendre au CPI pour:

- s'inscrire au chômage;
- déclarer son travail précédent;
- et son immédiate disponibilité à faire un autre boulot.

IMPORTANT: Pour pouvoir s'inscrire au chômage, il faut porter au CPI les documents suivants:

- le permis de séjour en cours de validité;
- ou le reçu postal attestant la demande de renouvellement jointe au PdS expiré.

Après l'inscription au chômage, le nom du travailleur est inséré dans la liste du CPI pour:

- la durée de validité restante du permis de séjour;
- ou de toute façon une période non inférieure à 6 mois.

SI ON A TROUVE UN NOUVEAU TRAVAIL

L'étranger qui trouve un nouveau boulot devra:

- souscrire, avec son employeur, le contrat de séjour formulaire Q (*modello Q*) qui devra être expédié par lettre recommandée avec accusé de réception (*raccomandata A/R*), au «Sportello Unico ou S.U.» (Guichet Unique) pour l'Immigration;
- après quoi il devra demander à la Questura compétente, avec le kit postal, le renouvellement du permis de séjour d'attente d'occupation à travail salarié (*lavoro subordinato*).

SI ON N'A PAS TROUVE UN NOUVEAU TRAVAIL...

Si au contraire l'étranger n'a trouvé aucun employeur disposé à l'embaucher, il ne pourra pas rester en Italie et devra rentrer dans son pays d'origine, parce que le PdS pour attente d'occupation n'est pas renouvelable.

